Nations Unies S/PV.3951



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3951e séance

Jeudi 3 décembre 1998, à 13 h 15

New York

Président :	M. Buallay	(Bahreïn)
Membres :	Brésil	M. Simões
	Chine	M. Liu Jieyi
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Grainger
	Slovénie	M. Türk
	Suède	Mme Hammarskjöld

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/1110)

98-86603 (F)

La séance est ouverte à 13 h 15.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Peter Burleigh, Représentant permanent par intérim des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Burleigh pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/1110)

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de l'Angola une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Coelho Da Cruz (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, document S/1998/1110. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/1135, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal.

Je donne la parole à la représentante de l'Angola.

Mme Coelho Da Cruz (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je félicite également le Président sortant, l'Ambassadeur Burleigh, pour le travail remarquable qu'il a accompli durant son mandat.

Alors que célébrons le quatrième anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka, la promesse de paix et de réconciliation nationale en Angola n'est toujours pas tenue. Le processus de paix a connu de graves revers en raison du refus de M. Savimbi d'honorer ses engagements et parce qu'il poursuit sans relâche une solution militaire aux problèmes politiques de l'Angola. En dépit de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil, notamment les résolutions imposant des sanctions en matière de déplacements, de financement et de commerce contre l'aile militariste de l'UNITA, et malgré l'investissement considérable fait par la communauté internationale en termes de ressources humaines et financières, la situation en Angola reste précaire.

La raison de cette situation dangereuse est évidente et elle a été clairement présentée dans le rapport du Secrétaire général : Jonas Savimbi est essentiellement responsable de l'état des choses actuel. Il persiste à ignorer les résolutions du Conseil de sécurité et ôte toute crédibilité au rôle de cet organe dans le processus de paix. Ces derniers mois, sous la direction de Savimbi, l'UNITA s'est réarmée et a lancé des attaques violentes contre des civils, contre le personnel humanitaire international, contre le personnel des Nations Unies et les autorités gouvernementales angolaises. Le mois dernier, des civils angolais et étrangers travaillant dans une installation industrielle diamantifère ont été tués et certains autres ont été kidnappés par les forces de M. Savimbi.

Tout récemment, Savimbi est devenu plus audacieux dans son attitude de dédain à l'égard des Nations Unies. En violation du droit international et du Protocole de Lusaka, l'aile militariste de l'UNITA a pris en otage des membres de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) à Bailundo et Andulo, et a refusé de laisser les avions de l'ONU y atterrir pour évacuer ces personnes. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques possible ces actes illégaux commis par un homme désespéré qui refuse d'opérer dans le cadre des Accords de paix. Nous invitons instamment le Conseil à se joindre à nous pour

condamner ces actes de banditisme perpétrés contre le personnel de l'ONU. Ces actes désespérés mettent en danger la sûreté et la sécurité de centaines, voire de milliers de personnes et ne doivent être en aucune manière tolérés. Pour empêcher que des situations analogues ne se produisent, le Gouvernement angolais recommande que tout le personnel de la MONUA encore en place soit regroupé dans des zones se trouvant sous l'autorité du Gouvernement.

La situation qui prévaut actuellement en Angola n'était pas inévitable. À maintes reprises, mon gouvernement a mis en garde le Conseil contre des graves problèmes inhérents au processus de démobilisation des soldats de l'UNITA. Nous avons, à maintes reprises, alerté le Conseil et la communauté internationale sur les graves violations commises par l'UNITA qui lui permettent de conserver une force de combat considérable et contre le refus de Savimbi de fournir la preuve de son engagement personnel à l'égard du processus de paix. Nos préoccupations nous ont conduits à inviter à maintes reprises le Conseil à exercer davantage de pressions sur l'UNITA pour obliger ses dirigeants à respecter leurs engagements. Malheureusement, ces requêtes n'ont pas été traitées comme il convient et, en conséquence, Savimbi a été en mesure de mettre en oeuvre sa stratégie militaire qui se révèle maintenant au grand jour.

Les dernières mesures prises par l'UNITA appellent une réaction tout aussi ferme de la communauté internationale. Nous avons vu à maintes reprises que l'UNITA ne réagit que lorsqu'elle est soumise à des pressions. Tous les progrès qui ont été accomplis dans le processus peuvent être directement attribués aux sanctions imposées par l'ONU. Pour contraindre M. Savimbi à mettre un terme à son comportement belliqueux, des pressions supplémentaires doivent être exercées sur lui. Nous insistons pour que l'ONU et ses États Membres redoublent d'efforts pour appliquer les sanctions existantes contre Savimbi et son armée personnelle afin de leur barrer la voie des équipements militaires et des sources financières qui alimentent leur machine de guerre. Nous demandons au Conseil de sécurité d'interrompre tous les systèmes de communications de l'UNITA et d'interdire tout transfert d'équipements de communication destinés à l'UNITA. Tous les avoirs de l'UNITA doivent également être gelés. Les restrictions en matière de déplacement doivent aussi être appliquées plus efficacement.

En outre, et cela est plus important, je réaffirme la décision prise par mon gouvernement de mettre fin à tout contact, à tous les niveaux, avec Savimbi. Tout effort pour relancer le dialogue avec Savimbi sera contre-productif et sapera les objectifs déclarés du Conseil de sécurité.

Tout en indiquant clairement que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne toléreront pas l'attitude militariste de Savimbi, nous devons également trouver au sein de l'UNITA des personnes qui sont disposées à oeuvrer pour la paix. En persistant à recourir à la force, Savimbi a choisi de s'écarter du processus de paix, et une nouvelle direction de l'UNITA est apparue pour le remplacer. Mon gouvernement reconnaît cette nouvelle direction, UNITA-Renovada, et invite instamment la communauté internationale à faire de même.

Alors que nous avions tous espéré que la Mission d'observation des Nations Unies en Angola aurait depuis longtemps achevé sa tâche de contrôle de la mise en oeuvre de l'accord de paix, ce n'est évidemment pas le cas. Mon gouvernement appuiera donc la recommandation du Conseil de sécurité visant à ce que le mandat de la MONUA soit prorogé de trois mois. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus qu'un retrait précipité de la MONUA n'est dans l'intérêt de personne.

Nous devons cependant souligner que la MONUA ne peut pas rester indéfiniment en Angola, tout comme le processus de paix ne saurait avoir une durée indéfinie.

Je tiens à assurer le Conseil que le Gouvernement angolais reste entièrement attaché à la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Nous poursuivrons fermement le dialogue avec ceux qui recherchent véritablement la paix et la réconciliation nationale. Nous sommes fermement convaincus que, dans un avenir proche, le Gouvernement, en collaboration avec l'UNITA-Renovada et les Nations Unies, peut et doit officiellement et définitivement conclure le Protocole de Lusaka. À ce moment-là, nous nous tournerons vers le Conseil de sécurité afin qu'il reconnaisse l'achèvement du processus de paix et donne son aval au retrait de la MONUA.

Mon gouvernement a attendu suffisamment longtemps pour que Savimbi choisisse la voie de la paix. L'Angola est confronté à de graves problèmes économiques et politiques dont la solution ne peut plus être différée à cause des caprices d'une personne. Nous devons clore ce chapitre de l'histoire angolaise. Nous, et la communauté internationale, ne pouvons pas et ne devons pas permettre à Savimbi de garder un pays en otage plus longtemps.

Pour terminer, nous tenons à demander instamment à la communauté internationale de poursuivre et, si possible, d'accroître son aide aux Angolais qui ont le plus souffert des conséquences des attaques militaires de l'UNITA.

Le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui a l'appui de mon gouvernement. Nous espérons qu'il contribuera à instaurer rapidement la paix et la stabilité en Angola.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie la représentante de l'Angola des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1998/1135) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1213 (1998).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 30.